

### **Dossier 30-19-01997**

Intimé : *Daniel Benoit*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-01998**

Intimé : *Louis-Carl Benoit*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-01999**

Intimée : *Marie-Michèle Benoit*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02000**

Intimé : *Simon Boisselle*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02001**

Intimée : *Stéphanie Benoit*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02002**

Intimée : *Marie-Claude Chassé*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02003**

Intimée : *Dominique Bond*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02004**

Intimée : *Mélissa Pilote*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02005**

Intimée : *Karenne Bourque*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02006**

Intimé : *Maxime Chadi*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02007**

Intimée : *Danielle Gélinas*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02008**

Intimé : *Michaël Giguère*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02009**

Intimé : *Sébastien Thivierge*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02010**

Intimée : *Marie-Pierre Giner*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02011**

Intimée : *Nathalie Valet*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02012**

Intimé : *Martin Goyer*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02013**

Intimée : *Andrée-Ann Juneau*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02014**

Intimé : *Daniel Lavoie*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02015**

Intimée : *Karine Marcoux*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02016**

Intimée : *Karen Ann O'Grady*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02017**

Intimée : *Katherine Harrison*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02018**

Intimée : *Émilie Chouinard*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02019**

Intimée : *Claude Roy*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02020**

Intimé : *Sylvain Couture*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02021**

Intimé : *Patrick Messier*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02022**

Intimée : *Mélanie Veillette*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02023**

Intimé : *Jean-François Ayotte*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02024**

Intimé : *Michel Saint-Georges*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02025**

Intimée : *Annie Laroche*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02026**

Intimée : *Corinne Beaupré*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02027**

Intimée : *Rana Aoun*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02028**

Intimé : *Jacques Bouillon*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

### **Dossier 30-19-02029**

Intimée : *Anick Bertrand*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02030**

Intimé : *Camille Mounayer*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02031**

Intimée : *Marie-Claude Demers*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02032**

Intimée : *Josée Lussier*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02033**

Intimé : *Simon Desmarquis*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02034**

Intimé : *Philippe Nadeau*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02035**

Intimé : *Eugène Sabbagh*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02036**

Intimé : *Georges Ibrahim*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02037**

Intimé : *Ramez Farag*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02038**

Intimé : *Shady Kamel*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02039**

Intimée : *Sylvie Arbic*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02040**

Intimée : *Julie Lessard*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02041**

Intimé : *Marc-André Plante*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02042**

Intimé : *Éric Beaulieu*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02043**

Intimée : *Marie-Christine Charest*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02044**

Intimé : *Sylvain Arsenault*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02045**

Intimé : *Claude Bourgoin*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02046**

Intimé : *David Patry*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02047**

Intimé : *Manuel Tremblay*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02048**

Intimé : *Martin Chouinard*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02049**

Intimée : *Angela Zaccara*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02050**

Intimé : *Jean-Maurice Vandergoten*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02051**

Intimé : *Norman Chicoine*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02052**

Intimé : *Marc-Antoine Bertrand*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02053**

Intimé : *Jean Thibault*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02054**

Intimé : *Claude Charron*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02055**

Intimé : *Antoine Leclerc*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02056**

Intimée : *Caroline Gagné*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02057**

Intimée : *Véronique Grenier*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02058**

Intimée : *Claudia Lachance*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02059**

Intimée : *Annie Veilleux*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02060**

Intimée : *Mélissa Dessureault*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02061**

Intimé : *Philippe-André Champoux*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02062**

Intimée : *Marie-Claude Lapointe*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02063**

Intimée : *Mireille Mongeau*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02064**

Intimée : *Kristel Gagné*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02065**

Intimée : *Josianne Vigneault*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02066**

Intimé : *Pierre Dannel*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02067**

Intimé : *Olivier Dannel*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02068**

Intimé : *Jean-Paul Mourad*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);

**Dossier 30-19-02069**

Intimé : *Frédéric-Julien Baker*

Nature de la plainte disciplinaire :

- Avoir collaboré avec une personne autre que celles visées à l'article 39 ou une personne visée par un règlement (art. 9 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Défaut de respecter son secret professionnel (art. 62 du *Code de déontologie des pharmaciens*);
- Avoir fait l'usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour autrui (art. 67 du *Code de déontologie des pharmaciens*);